



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

ACCORD GEPP & SALARIÉS  
EXPÉRIMENTÉS 2026-2030

## FICHE PRATIQUE N°5

Commerciaux

# DEVENIR AGENT GÉNÉRAL GENERALI : L'ACCORD VOUS OUVRE LA PORTE

*Vous connaissez les produits, les clients et le terrain : reprendre ou créer une Agence Generali peut être le prolongement naturel de votre parcours de commercial salarié. L'accord des commerciaux vous laisse le choix entre partir avec une aide financière ou partir en congé en gardant un filet de sécurité.*

## ÉTAPE 1 : REPÉRER LES AGENCES DISPONIBLES

L'entreprise s'engage à **diffuser la liste des Agences Generali disponibles** à la reprise ou à la création. Vous pouvez postuler : votre dossier est examiné dans le processus de recrutement des agents généraux, mené par la DRH et la Direction de la Distribution.

## ÉTAPE 2 : CHOISIR VOTRE FORMULE

|                      | CONGÉ POUR CRÉATION OU REPRISE<br>D'AGENCE                                                                 | AIDE FINANCIÈRE AU DÉPART                                                                                                              |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Principe             | Contrat suspendu jusqu'à 2 ans (congé création/reprise d'entreprise ou congé sabbatique)                   | Vous quittez définitivement l'entreprise à votre initiative                                                                            |
| Ancienneté           | 2 ans minimum                                                                                              | 5 ans minimum                                                                                                                          |
| Ce que vous obtenez  | Au terme du congé : retour dans votre emploi ou un emploi similaire, à rémunération équivalente, ou départ | Aide égale à 50 % de l'indemnité conventionnelle de licenciement, versée avec le solde de tout compte (soumise à cotisations et impôt) |
| Véhicule de fonction | Conservé pendant le congé (carte essence et badge télépéage restitués)                                     | —                                                                                                                                      |
| Validation           | Demande écrite via le Service Contact RH, 3 mois avant ; étude DRH et Distribution                         | Dossier accepté par la DRH et la Direction de la Distribution                                                                          |

En cas de départ définitif, votre RH opérationnel doit aussi vous informer des aides publiques possibles (aide à la création d'entreprise de France Travail, allègements fiscaux et sociaux...).

### UN AUTRE PROJET D'ENTREPRISE ?

Si votre métier est **fragilisé**, vous pouvez bénéficier d'une **aide à la création ou reprise d'entreprise**, en plus du congé légal : diagnostic de faisabilité et de rentabilité, aide au business plan, recherche de financements, conseils de formation.

Conditions :

- 2 ans d'ancienneté,
- activité non concurrente de Generali,
- demande écrite 3 mois avant,
- réponse sous 3 semaines.

### CLARIFIER VOTRE PROJET AVANT DE VOUS LANCER



**Bilan de compétences** (24 h, dès 1 an d'ancienneté) : il peut porter sur un projet hors de l'entreprise. Réponse favorable garantie dès 55 ans.



**CPF de transition professionnelle** pour une formation longue vers un nouveau métier (guide sur l'intranet).



**Mobilité dans le Groupe ou à l'international** : votre RH opérationnel étudie votre demande.

### CHANGER D'HORIZON SANS PARTIR : S'ENGAGER

La THSN Académie forme les volontaires aux missions de la fondation The Human Safety Net, auprès de familles vulnérables avec de jeunes enfants et de personnes réfugiées. Une autre manière de donner du sens à votre parcours.

## LE RÉFLEXE CFDT



**CONSULTEZ RÉGULIÈREMENT LA LISTE DES AGENCES DISPONIBLES ET PARLEZ DE VOTRE PROJET À VOTRE RH :**

l'entretien de carrière reste confidentiel.



**CONGÉ OU DÉPART AVEC AIDE ? COMPAREZ SÉRIEUSEMENT :**

le congé garde une porte de retour, l'aide financière non.



**FAITES RELIRE VOTRE AVENANT DE SUSPENSION PAR VOS ÉLUS CFDT** (durée,

conditions de retour, véhicule).

**Pour aller plus loin :** Accord GEPP des Personnels commerciaux (AC) et Accord cadre GEPP (ACa) Generali France du 16 juillet 2026. AC : art. 4. ACa : art. 10, 12.3, 13.4, 19, 21.1.

